



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° DM-CCAS-25-012
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DANS LE EN DATE DU 15 JUILLET 2025
CADRE DE LA FETE DES SENIORS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association QUAND ON EST TROIS, représentée par Monsieur Neal COOPER en qualité de Président, dont le siège social se situe au 17 rue de l'Eglise 94300 Vincennes, d'organiser une représentation musicale de Chansons Vinyles, le vendredi 10 octobre 2025, pour un montant de 1 266,00 € (mille deux cents soixante-six euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association QUAND ON EST TROIS, représentée par Monsieur Neal COOPER en qualité de Président, dont le siège social se situe au 17 rue de l'Eglise 94300 Vincennes, pour l'organisation d'une représentation musicale de Chansons Vinyles, le vendredi 10 octobre 2025, pour un montant de 1 266,00 € (mille deux cents soixante-six euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON